

Utiliser le nouveau BSD comme document de transport





Utilisation du nouveau BSD comme document de transport ADR



- 1- Rappel sur les obligations concernant l'ADR
- 2- Renforcement des contrôles
- 3- Document de transport : exigences de l'ADR
- 4- Le nouveau BSD : opportunités et problèmes

1- Rappel de base sur les obligations ADR

Parmi les obligations de l'expéditeur (liste non exhaustive) :

- Outre diverses obligations telles que :
 - le classement des matières à transporter (et la vérification que les matières sont autorisées au transport).
 - l'utilisation d'emballages agréés et correctement étiquetés
 - et le contrôle au chargement (y compris des documents)
- Fournir au transporteur les renseignements et documents exigés.

Parmi les obligations du transport (liste non exhaustive) :

- Outre diverses obligations telles que la vérification que : l'absence de matières interdites au transport, la signalisation du véhicule, la présence à bord des équipements, l'absence de défauts manifestes du chargement et du véhicule, la surcharge du véhicule, ...
- S'assurer de la présence des documents obligatoires.

**Si le transporteur constate une infraction aux prescriptions de l'ADR,
il ne doit pas acheminer l'envoi avant sa mise en conformité.**

2- Renforcement des contrôles

Extrait de l'arrêté du 18/10/2006 modifiant l'arrêté du 01/06/2001 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par route

Art. 52. – Une proportion représentative des transports routiers de marchandises dangereuses est soumise à contrôle, afin de vérifier leur conformité avec la législation sur le transport de marchandises dangereuses par route. Cette proportion pourra être fixée en fonction de la part de transport de marchandises dangereuses constatée régionalement dans le trafic routier.

Art. 55. (extrait) – Des contrôles sont également effectués dans les entreprises à titre préventif ou lorsque des infractions mettant en danger la sécurité du transport de marchandises dangereuses auront été constatées sur la route.

... Mais aussi l'article 54 relatif à l'immobilisation des véhicules et l'obligation de se mettre en conformité avant de poursuivre son voyage.

3- Document de transport : exigences de l'ADR

Chaque expédition doit être accompagnée d'un document de transport devant comporter les **informations obligatoires** suivantes :

- Le numéro ONU, le nom, les étiquettes de danger, le groupe d'emballage des matières transportées.
Ex. : Déchet, UN 1992, liquide inflammable et toxique nsa (méthanol, acétone), 3 (6.1), II.
- Le nombre et la description des colis
- La quantité totale de chaque matière dangereuse (exprimée en volume ou en masse brute, ou en masse nette selon le cas)
- Les noms et adresses de l'expéditeur et du destinataire.

S'y ajoutent bien sûr d'autres documents tels que (liste non exhaustive) :

consignes de sécurité, ... et pour les citernes, certificat d'agrément, ... voire dans certains cas certificat d'assurance qualité, ...

4- Nouveau BSD : opportunités et problèmes

Classification des déchets - Décret n°2002-540 du 18 avril 2002

↓

3. Dénomination du déchet	
Rubrique déchet :	W W W U Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux
Dénomination usuelle :	

Les exigences liées à la traçabilité au titre du Code l'environnement peuvent être différentes de celles de l'ADR.

Il n'y a pas de lien « direct » entre code CED et code ONU !!!

3- Obligations spécifiques aux déchets

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

DECHET, UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (toluène et alcool éthylique), 3, II



Pour éviter des sanctions en cas de contrôle routier, veiller à respecter l'ordre suivant pour identifier le déchet :

1. Déchet
2. Code ONU
3. Désignation officielle de transport
4. Si « nsa », préciser le nom technique des matières qui concourent au danger
5. Etiquettes de danger principal et subsidiaires.
6. Groupe d'emballage : I, II ou III.

Attention également aux déchets dangereux non soumis à l'ADR.

4- Nouveau BSD : opportunités et problèmes

Les exigences liées à la traçabilité au titre du Code l'environnement peuvent être différentes de celles de l'ADR.

5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser)		Nombre de colis :
6. Quantité	<input type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée	tonne(s)
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Mél : Département : Fax. :

Le nombre et la description des colis

*La quantité totale de chaque matière
dangereuse (exprimée en volume ou en masse
brute, ou en masse nette selon le cas)*

4- Nouveau BSD : opportunités et problèmes

CONCLUSIONS

Le BSD peut être utilisé comme document de transport ADR.

Cependant, au moins dans certains cas, il sera nécessaire de réaliser un document de transport supplémentaire pour décrire précisément le chargement.

A noter qu'au-delà des exigences de base de l'ADR, il peut être également souhaitable de réaliser un plan de chargement décrivant l'emplacement des différentes matières dans le camion.

**SOYONS RIGoureux ET COLLABORONS POUR FAIRE
FACE A NOS OBLIGATIONS !!!!**